



Département du Bas Rhin - Arrondissement de Sélestat-Erstein

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers élus: 10 - en fonction: 10 - présents ou représentés : 10

Séance du 05 novembre 2025

Sous la présidence de Mme Estelle BRONN, Maire

PRÉSENTS : Mme Estelle BRONN, Mme Caroline DINDAULT, M. Christophe WEISS, Mme Nathalie CLAUSS, M. Thomas STARCK, Mme Aurélie LOHMULLER, M. Jérôme DAVID, Mme Angélique KREISS.

ABSENTS excusés : Mme Gabrielle SCHOELLKOPF donne pouvoir à Mme Caroline DINDAULT
M. Frédéric LANG donne pouvoir à M. Christophe WEISS

L'assemblée délibérante décide de désigner Mme Rachel WEISS, Adjointe administrative principale, comme secrétaire de la séance.

2025 – 34 : Approbation du Procès-verbal de la séance du 07 octobre 2025

Chaque membre du conseil ayant été destinataire d'un exemplaire, ce P.V. est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2025 – 35 : Instauration de la RODP provisoire pour les chantiers d'électricité

Mme le Maire tient à informer les membres du Conseil que les articles, R2333-105-1 R2333-105-2 et R2333- 108, du Code général des collectivités territoriales (CGCT), ainsi que les décrets n° 2015-334 du 25 mars 2015 et n° 2023-797 du 18 août 2023, fixent le régime des redevances dues aux communes, EPCI, syndicats mixtes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux **de transport/de distribution** d'électricité et aux canalisations particulières d'énergie électrique.

Elle propose au Conseil :

- de décider d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux **de transport/de distribution** d'électricité ;
- d'en fixer le mode de calcul, conformément à la partie réglementaire du CGCT, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire;
- de revaloriser ladite redevance chaque année, pendant toute la durée des chantiers, en fonction de l'évolution de l'indice d'ingénierie, mesurées au cours des douze derniers mois précédent la publication de l'indice connu au 1^{er} janvier de l'année N, ou tout autre indice qui viendrait à lui être substitué et de pendant.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

ADOpte la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux **de transport/ de distribution** d'électricité. Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles à ladite redevance.

2025 – 36 : Affaires budgétaires : Délibération de la règle du Quart

Le conseil municipal,

VU les dispositions de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales,
et après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser Madame le Maire, à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart du montant des crédits votés au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit :

Article Budgétaire (Chapitre 21)	Libellé	Crédits ouverts BP 2025	Montant autorisation
212	Agencements et aménagements de terrains	60 000,00 €	15 000,00 €
2131	Bâtiments publics	90 000,00 €	22 500,00 €
2152	Installations de voirie	10 000,00 €	2 500,00 €
2156	Matériel et outillage incendie, déf. civ	10 158,68 €	2 539,67 €
2172	Aménagements de terrains (mise à dispo)	25 000,00 €	6 250,00 €
21752	Installations de voirie (mise à dispo)	8 882,44 €	2 220,61 €
2183	Matériel informatique	10 000,00 €	2 500,00 €

La délibération est **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ** des membres présents et représentés.

2025 - 37 : Divers, informations et communications

Mme le Maire expose :

Le rapport d'activités 2024 de la CCCE. Le rapport est consultable sur :
<https://www.calameo.com/read/0080661372953fa7dfb86>

Fête de Noël des ainés : la préparation aura lieu le samedi 06 décembre à 8h30. Le choix du menu a été effectué.

Elle informe que 2 panneaux de sensibilisation du public sur la présence de la crassule de helms dans le « Brunnwasser » ont été mis en place au « trou bleu » et au lieu-dit des « Trois sources ». C'est une espèce exotique envahissante et fait l'objet d'une stratégie de lutte régionale.

Brigade verte : Des déchets sauvages ont été signalés à nouveau sur le ban de Daubensand. Encore plus grave : la dégradation du panneau « forêt domaniale » par des impacts de balles de pistolets, ce qui aurait pu blesser des promeneurs.

La brigade verte saisie les faits et va remonter à la gendarmerie ces 2 événements. La commune portera plainte.

Logement communal : Mme Caroline DINDAULT informe que les travaux du logement communal arrivent à terme. Il reste la rénovation de l'escalier accédant au logement. Un devis a été communiqué pour l'habillage de celui-ci.

Une lettre de motivation a été réceptionnée en mairie pour le logement communal, par un habitant du village contraint à déménager de son logement actuel.

Le Repair'Café aura lieu le 07 mars 2026. Un article sera mis dans le Blattel et une invitation distribuée dans les boîtes aux lettres des habitants avant l'évènement.

Illuminations de Noël : M. Christophe WEISS indique que la Sté LIICHT interviendra le 25.11.2025 afin d'installer les guirlandes de Noël dans la rue Principale.

Les autres illuminations seront installées dans la même semaine par l'agent communal ainsi que les décorations et les sapins seront mis en place également.

Un tour de table est fait :

- M. Jérôme DAVID préconise d'avancer le panneau déchets verts de la déchetterie devant la nouvelle entrée ;
- Mme Angélique KREISS rend compte du dernier conseil d'école d'Obenheim ;
- M. Thomas STARCK informe que le « Blattel » est en cours d'élaboration ;
- Mme Aurélie LOHMULLER propose de mettre en place des panneaux de tri pour la déchetterie pour aider les usagers à trier correctement. Elle travaillera en binôme avec Mme Angélique KREISS sur ce projet. Elle informe également d'un banc qui se dégrade à l'aire de jeux ;
- M. Christophe WEISS signale que le tracteur a été livré après révision. Il signale également qu'une partie du grillage à l'aire de jeux est défectueux probablement dû à des passages forcés de monocycles ;
- Mme Caroline DINDAULT informe que les fleurs d'automne ont été mis en place.

Plus personne ne demandant la parole, Mme le Maire clôture la séance à 21 h 30

Le prochain conseil municipal se tiendra le mercredi 02 décembre 2025 à 20h